YERRES

Service Juridique
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/SM

DECISION N° 99/286

OBJET : Contrat de prestations relatif à la direction artistique et au graphisme d'un livre d'art "Yerres arrêt sur images", conclue avec Madame de LANGENHAGEN graphiste

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 321,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 293 B,

VU le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles, options C, approuvé par décret n° 78-1306 du 26 décembre 1978 modifié (CGAG-PI).

VU délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 Juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune souhaite procéder à la création et à la réalisation d'un livre d'art intitulé "Yerres Arrêt sur Images".

DECIDE

D'APPROUVER et de signer avec Madame Fabienne de LANGENHAGEN graphiste 239, bis rue de Vaugirard 75015 PARIS, le contrat de prestations relatif à la direction artistique et au graphisme d'un livre d'art "Yerres arrêt sur images",

DIT que la rémunération dudit prestataire pour cette mission est de 10.000Frs (honoraires exonérés de charge).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, fonction 3 sous-fonction 33 nature 62381

Fait à Yerres, le 22 novembre 1999

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES (91) ESSONNE

Nicolas DUPONT - AIGNAN

REÇU LE
30 DEC. 1999

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE